

PROPOSITION TARIFS DES ESCALES AU PORT DE LANGON (TTC)

2026

PLAISANCE (Bateaux à usage particulier)

Les habitants de la Communauté de Communes bénéficient d'une réduction de 10 % sur l'ensemble des tarifs de la catégorie (soumis à la présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)

GABARIT DU BATEAU	ACCOSTAGE	AVEC NUITEE *	MENSUEL **	ILLIMITES ***	BASSE SAISON (du 1/10 au 31/03)
> 12 mètres	10 €	12 €	96 €	200 €	Application d'une remise de 50 % sur la redevance de stationnement
> 5 mètres et < 12 mètres	8 €	10 €	76,80 €	150 €	
< 5 mètres	6 €	8 €	57,60 €	80 €	
Forfait branchement (eau/électricité)	2 € / jour en supplément		50 € / mois en supplément		

ACTIVITES TOURISTIQUES ET COMMERCIALES AVEC OU SANS HEBERGEMENT (Bateaux promenade, péniche hôtel)

GABARIT DU BATEAU	ACCOSTAGE (avec ou sans nuitée)*	MENSUEL	ILLIMITES ***
> 40 mètres	78 €	330 €	546 €
> 20 mètres et < 40 mètres	48 €	240 €	336 €
< 20 mètres	30 €	150 €	210 €
< 10 mètres	20 €	60 €	140 €
Forfait branchement (eau/électricité)	3 € / j en supplément		50 € / mois en supplément

AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES

Pêche	ACCOSTAGE	MENSUEL	ANNUEL
	20 €	40 €	96 €

BATEAUX DE SERVICE (SDIS et VNF) et CALE DE MISE A L'EAU

Gratuit

La collectivité se réserve le droit de consentir des tarifs préférentiels pour l'utilisation des équipements dans le cadre de manifestations d'intérêt général.
Toute demande doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'Office de Tourisme et Des Loisirs Intercommunautaire - La Gironde du Sud

Réduction de 10 % sur les tarifs d'apportement de chaque catégorie concernée pour les usagers des deux ports : Cadillac et Langon hors période du 1er/10 au 31/03

* Taxe de séjour à ajouter de 0,29 € / pers et / nuit passée au port,

** Forfait mensuel : avec nombre d'accostages illimités. Une réduction de 10 % sera appliquée pour tout stationnement de 2 mois consécutifs pour les bateaux à usage particulier dans la limite des places disponibles

*** Forfait illimité : le nombre d'escale est illimité durant l'année civile

Escalles de 24h. Toute tranche entamée est due

Nous n'accueillons pas les bateaux logement à l'année.

Non Inclus :

Taxe de séjour

Fluides (eau, électricité)